



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRETE DE VOIRIE DU MAIRE REGLEMENTANT DE STATIONNEMENT RUE ALFRED CANEL

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,
Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,
Vu l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,
Vu le code de la route
Vu l'article 610-5 du code pénal,
Vu la demande écrite de l'entreprise ENC représentée par Madame PAVIE Christelle en date du 29 Juillet 2024, pour des travaux de nettoyage et réparation de gouttières sur l'immeuble sis 10, Rue Alfred Canel à Pont-Audemer,
Considérant qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée des travaux cités ci-dessus,

ARRETE :

Article 1 : L'entreprise ENC est autorisée à neutraliser l'ensemble du stationnement au droit de l'immeuble sis 10 Rue Alfred Canel à Pont-Audemer, sur une longueur de 30m sur un largeur de 2.50m, afin d'intervenir avec une nacelle pour une réparation et un nettoyage des gouttières ainsi qu'une réparation sur une descente d'eau pluviale à compter du mercredi 21 Août 2024 et ce pour une durée de 2 jours.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise intervenante pour la sécurité et la circulation des automobilistes et les déviations pour les piétons.

Article 3 : L'entreprise ENC devra prendre toutes les précautions nécessaires afin de protéger le domaine public et le trottoir afin de le restituer propre à la fin du chantier.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, l'entreprise ENC, et Madame PAVIE Christelle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification aux intéressés.

Fait à Pont-Audemer, le 31 juillet 2024

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

Richard DUCLOS

